



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil d'Etat

80 millions de francs pour lutter contre les micropolluants

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une demande pour un premier crédit de 80 millions de francs destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration (STEP) vaudoises. Ce projet découle de la modification de la législation fédérale sur la protection des eaux qui impose désormais la mise en oeuvre d'un traitement avancé des micropolluants. L'aide financière du Canton, qui pourrait s'élever à terme à 200 millions de francs, a également pour but de rationaliser l'épuration vaudoise en incitant à la régionalisation.

Les dernières prévisions ont montré que des investissements très importants seront nécessaires pour mettre le parc des STEP vaudoises au niveau des nouvelles exigences fédérales, lesquelles imposent désormais le traitement des micropolluants. Les estimations font ainsi état d'un montant de 1,2 milliard de francs pour les 20 prochaines années, dont 145 millions seraient financés par la Confédération.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un premier crédit cadre de 80 millions de francs. L'enveloppe globale, qui pourrait se monter à 200 millions sur 20 ans, permettra de subventionner, d'une part, la mise à niveau des pôles régionaux qui devront implémenter un traitement avancé des micropolluants et, d'autre part, les raccordements de STEP périphériques sur ces pôles régionaux.

L'épuration vaudoise se caractérise par une forte décentralisation: le parc des STEP vaudoises est le plus dense de Suisse avec 164 installations, dont les deux tiers d'une capacité inférieure à 2000 équivalents-habitants. En plus de permettre une modernisation des infrastructures communales de traitement des eaux usées, l'enveloppe proposée par le Conseil d'Etat s'inscrit également dans le cadre de la volonté du gouvernement de rationaliser l'épuration vaudoise. Le plan cantonal micropolluants montre qu'avec un dispositif optimal de 14 STEP régionales présentant un niveau de traitement élevé, 90% de la population vaudoise pourrait bénéficier d'une épuration remise à neuf et à la pointe de la technique.

Le projet soumis au Grand Conseil constitue dès lors une réponse à l'un des défis

environnementaux majeurs de ces prochaines décennies. En allégeant les investissements des communes et en limitant la hausse des taxes d'épuration, ce financement cantonal permettra d'atteindre les objectifs que s'est fixé le Canton en matière de lutte contre les micropolluants et de rationalisation de l'épuration par des regroupements sur des installations régionales performantes. Dans ce cadre, le nombre de STEP devrait passer de 164 à une cinquantaine d'unités à l'horizon 2040.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2015

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01; Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE), 021 316 43 63 ; Claude-Alain Jaquerod, chef de projet (DGE), 021 316 71 85

[Dossier_presentation_micropolluants](#)
[EMPD_lutte_contre_micropolluants_et_STEP](#)